



*[Signature]*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Budget ville – exercice 2021 – approbation de la décision modificative n°3**

Séance du 25 novembre 2021  
Convocation du 19 novembre 2021  
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf novembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Theophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentées :

Mme Sakina Bohu par Mme Claire Vigneron,  
Mme Nadine Lacroix par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 novembre 2021

**OBJET : Budget ville – exercice 2021 – approbation de la décision modificative n°3**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2021 adopté le 25 mars 2021 et les DM 1/21 et 2/21 adoptées le 24 juin 2021 et le 6 octobre 2021,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2021 :

	BP 2021	DM 1	DM 2	DM 3	Total budget 2021
Recettes de fonctionnement	44 967 000 €	- 124 600 €	394 000 €	12 900 €	45 249 300 €
Dépenses de fonctionnement	44 967 000 €	- 124 600 €	394 000 €	12 900 €	45 249 300 €
Recettes d'investissement	30 776 000 €	275 600 €	9 200 €	182 900 €	31 243 700 €
Dépenses d'investissement	30 776 000 €	275 600 €	9 200 €	182 900 €	31 243 700 €

ADOpte la décision modificative n°3 au budget de la ville, exercice 2021, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

